

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2307

11 décembre 2006

SOMMAIRE

AFS Invest S.A., Mersch	110730	Micro-Investissements S.A.	110735
Amaranth (Luxembourg) Debt Trading, S.à r.l., Luxembourg	110729	MindRich S.A., Luxembourg	110691
Ancolie Holding S.A., Luxembourg	110703	Molandi Holding S.A., Luxembourg	110690
Artemor, S.à r.l., Luxembourg	110720	MTG Holding, S.à r.l., Luxembourg	110690
Audley Holdings, S.à r.l., Luxembourg	110715	Nauheim Estates, S.à r.l., Luxembourg	110718
Axe Int' S.A., Wilwerdange	110730	Norwood, S.à r.l., Luxembourg	110699
Axe Int' S.A., Wilwerdange	110731	Nuria S.A., Luxembourg	110706
Bad Langensalza, S.à r.l., Luxembourg	110729	Offilux S.A., Mondorf-les-Bains	110699
Bludata S.A., Luxembourg	110711	Paramount Holding, S.à r.l., Luxembourg	110706
Brand New Car S.A.	110705	Perholding S.A., Luxembourg	110710
Broome S.A., Luxembourg	110711	PPS Buitenland S.A., Luxembourg	110702
Cafina S.A., Senningerberg	110725	PPS Nederland S.A., Luxembourg	110702
Cobi Investment, S.à r.l., Luxembourg	110736	PPS Panax S.A., Luxembourg	110699
Coprom S.A., Mersch	110730	Rila Sport Investments, S.à r.l., Luxembourg	110719
D.B. Zwirn Rinol Holdings Offshore, S.à r.l., Luxembourg	110728	Rose Valley Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	110720
Deltalux GP, S.à r.l., Luxembourg	110725	Sacare S.A., Senningerberg	110724
Deltalux Holdings LP, S.à r.l., Luxembourg	110718	Sales Corp S.A., Luxembourg	110730
Design and Promotion S.A., Luxembourg	110710	San Cristina Immobiliare S.A., Luxembourg	110713
Eginter S.A.H., Luxembourg	110691	Sigma Capital Hospitality, Leisure and Tourism Holding Company S.A., Luxembourg	110719
Enterasys Networks, S.à r.l., Luxembourg	110690	Sigma Capital Investments S.A., Luxembourg ..	110717
Eureka S.A., Luxembourg	110715	Sigma Capital Real Estate Holding Company S.A., Luxembourg	110720
European Sports Management S.A., Luxembourg	110691	Sigma Capital Real Estate Investments S.A., Luxembourg	110714
Exterius (Luxembourg) S.A., Luxembourg	110691	Socego Investments Holding S.A., Luxembourg .	110735
Fidchell, S.à r.l., Luxembourg	110699	Sogecore Participations S.A., Senningerberg	110724
G.M.T. Telecom, S.à r.l., Mamer	110725	Sunnyland Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	110701
Grossfeld Immobilière S.A., Luxembourg	110703	Systems Administration International S.A.H., Luxembourg	110698
Hoen, S.à r.l., Wellenstein	110709	Teufelsbad, S.à r.l., Luxembourg	110718
I.F. International Franchising Holding S.A., Luxembourg	110715	Texere International S.A., Luxembourg	110723
Interuni S.A., Luxembourg	110736	Texere International S.A., Luxembourg	110736
JEJ Eco-Logic S.A.	110706	Texere International S.A., Luxembourg	110736
Jopaco Holdings S.A., Luxembourg	110705	Thale, S.à r.l., Luxembourg	110702
Kanbao, S.à r.l., Luxembourg	110733	Varna City Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	110719
Kombassan Invest, S.à r.l., Luxembourg	110690	Ventaglio International S.A., Luxembourg	110724
Liblo Holding S.A., Luxembourg	110714	Viatjant Holding S.A., Luxembourg	110702
Lito S.A.H., Luxembourg	110714	Viatjant Holding S.A., Luxembourg	110703
Malivka, S.à r.l., Itzig	110731	Viro Holding S.A., Luxembourg	110703
Meralux, S.à r.l., Huldange	110711	Weinheim Estates, S.à r.l., Luxembourg	110710
Metalpose-Lux S.A., Niederanven	110719		

ENTERASYS NETWORKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 82.317.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 28 février 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06885, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour ENTERASYS NETWORKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

Signatures

(117699.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MOLANDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 69.367.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06875, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour MOLANDI HOLDING S.A.

E. Magrini

Administrateur

(117710.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MTG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.573.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07147, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour MTG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

Signatures

(117711.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

KOMBASSAN INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.
R. C. Luxembourg B 72.974.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue au siège en date du 25 octobre 2006, que le Conseil de Gérance décide de transférer, à compter du 1^{er} novembre 2006, le siège social de la Société du 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 10A, rue du Puits, L-2355 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117817.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110691

EXTERIUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.442.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour EXTERIUS (LUXEMBOURG) S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(117717.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

EGINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 19.916.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07144, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(117720.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

EUROPEAN SPORTS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 46.438.

Le bilan de dissolution au 1^{er} octobre 2006, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour EUROPEAN SPORTS MANAGEMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(117721.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MindRich S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 120.974.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day in the month of October.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- Mr Bradley John Sugars, company director, residing at 421 Grandview Road, Pullenvale, Queensland 4069, Australia 4069;

here represented by:

M^e Brigitte Pochon, lawyer, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 August 2006;

2.- Mr Anthony Charles Cannell, company director, residing at 13 Fiddlewood Cres Bellbowrie, Queensland, Australia 4070;

here represented by:

M^e Brigitte Pochon, lawyer, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 August 2006;

The prementioned proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy holder, acting in his here above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed persons intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company «société anonyme» under the name of Mind-Rich S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the October 15th of each year at 11.00 a.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on July 1st of each year and ends on June 30th the following year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 30th June 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr Bradley John Sugars, prenamed; three thousand shares.	3,000
2.- Mr Anthony Charles Cannell, prenamed, one hundred shares	100
Total: three thousand one hundred shares	3,100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand nine hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

1.- Mr Bradley John Sugars, company director, born in Brisbane (Australia), on 28 May 1971, residing at 421 Grandview Road, Pullenvale, Queensland 4069, Australia 4069;

2.- Mr Anthony Charles Cannell, company director, born in Melbourne (Australia), on 10 August 1957, residing at 13 Fiddlewood Cres Bellbowrie, Queensland, Australia 4070;

3.- Mr Vittorio Ciuffetelli, company director, born in Canberra (Australia), on 25 September 1959, residing at 91 Bridleman Road, Bridleman Downs, Queensland, Australia 4035.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2007: the company FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» established and having its registered office at 134, route d'Arlon, L-8009 Strassen (R.C.S. Luxembourg, section B number 58.155).

Third resolution

The company's registered office is located at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (B.P.76, L-2010 Luxembourg).

Fourth resolution

Mr Anthony Cannell, prenamed, is appointed as first managing director (administrateur-délégué) of the company, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingtième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Bradley John Sugars, administrateur de société, demeurant à 421, Grandview Road, Pullenvale, Queensland 4069, Australie 4069;

ici représenté par:

M^e Brigitte Pochon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 août 2006;

2.- Monsieur Anthony Charles Cannell, administrateur de société, demeurant à 13 Fiddlewood Cres Bellbowrie, Queensland, Australie 4070;

ici représenté par:

M^e Brigitte Pochon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 août 2006;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les personnes prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MindRich S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 octobre de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ième}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trois mille et cent (3'100) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Bradley John Sugars, prénommé, trois mille actions	3.000
2.- Monsieur Anthony Charles Cannell, prénommé, cent actions	100
Total: trois mille et cent actions	3.100

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

110698

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

1.- Monsieur Bradley John Sugars, administrateur de société, né à Brisbane (Australie), le 28 mai 1971, demeurant à 421 Grandview Road, Pullenvale, Queensland 4069, Australie 4069;

2.- Monsieur Anthony Charles Cannell, administrateur de société, né à Melbourne (Australie), le 10 août 1957, demeurant à 13 Fiddlewood Cres Bellbowrie, Queensland, Australie 4070;

3.- Monsieur Vittorio Ciuffetelli, administrateur de société, né à Canberra (Australie), le 25 septembre 1959, demeurant à 91 Bridleman Road, Bridleman Downs, Queensland, Australie 4035.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007:

la société FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 134, route d'Arlon, L-8009 Strassen (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 58 155).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (B.P. 76, L-2010 Luxembourg).

Quatrième résolution

Monsieur Anthony Cannell, préqualifié, est nommé en qualité de premier administrateur-délégué de la société, pré-nommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Pochon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2006, vol. 907, fol. 65, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(119574.3/239/430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

SYSTEMS ADMINISTRATION INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.008.

—

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mai 2006, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07142, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour SYSTEMS ADMINISTRATION INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding

M. Juncker

Administrateur

(117722.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110699

FIDCHELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 96.856.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour FIDCHELL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(117723.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PPS PANAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.141.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07139, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour PPS PANAX S.A.

MONTEREY SERVICES S.A. / EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

(117725.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

NORWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 99.496.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour NORWOOD, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(117726.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

OFFILUX S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: LUXEMBURG BUSINESS CENTER (LBC).

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.
R. C. Luxembourg B 120.858.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Jonas Dhaenens, indépendant, demeurant à B-9041 Oostakker (Belgique), 282, Waterstraat.

2. Monsieur Karl Holtappels, employé privé, demeurant à L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée OFFILUX S.A., avec l'enseigne LUXEMBURG BUSINESS CENTER (LBC).

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles en dehors de toutes opérations commerciales.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

La société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations, sans pour autant avoir droit aux avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs-délégués, soit par la signature conjointe d'un administrateur et d'un administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Jonas Dhaenens, cinq cents actions	500
2.- Karl Holtappels, cinq cents actions.	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire jusqu'à concurrence d'un quart du capital souscrit, soit sept mille sept cent cinquante (7.750,-) euros, qui est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Les actions resteront nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

110701

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Jonas Dhaenens, indépendant, demeurant à B-9041 Oostakker (Belgique), 282, Waterstraat;
2. Karl Holtappels, employé privé, demeurant à L-5445 Schengen, 1C, route du Vin;
3. Vanessa Schmitt, étudiante, demeurant à F-57970 Yutz (France), 63, rue Henri Dunant.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes, la société FRAXINUS B.F. BVBA, avec siège social à B-1745 Opwijk (Belgique), 142, Klaarstraat.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5627 Mondorf-les-Bains, Domaine du Brill - Centre Blériot, 13, avenue Lou Hemmer.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner deux administrateurs-délégués avec tous pouvoirs pour engager la société par leurs signatures conjointes pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Dhaenens, K. Holtappels, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 29 septembre 2006, vol. 470, fol. 97, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 octobre 2006.

R. Arrensdorff.

(117871.3/218/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SUNNYLAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 95.858.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07132, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour SUNNYLAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant A

Signatures

(117736.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PPS BUITENLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.142.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07138, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour PPS BUITENLAND S.A.

MONTEREY SERVICES S.A. / EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

(117728.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

VIATJANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 96.081.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour VIATJANT HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(117730.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PPS NEDERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.140.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour PPS NEDERLAND S.A.

MONTEREY SERVICES S.A. / EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

(117733.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

THALE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.470.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 9 octobre 2006

L'associé unique de THALE (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels et M. Matthew Horgan, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat,

- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenshage, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

THALE

A. Botfield

Manager of the Company

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118068.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110703

VIATJANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 96.081.

Le bilan de dissolution au 1^{er} juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour VIATJANT HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(117734.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ANCOLIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 41.913.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour ANCOLIE HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(117738.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

VIRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 96.080.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour VIRO HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(117741.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

GROSSFELD IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 85.508.

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROSSFELD IMMOBILIERE ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.508, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 665 du 30 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Schockmel, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Etienne Pigeon, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

2) Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.»

3) Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Ses décisions sont prises à la majorité des voix.»

4) Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

5) Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} lundi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

6) Suppression du titre VII et de l'article 16 des statuts.

7) Renumerotation du titre VIII des statuts qui portera désormais le numéro VII, du titre IX des statuts qui portera désormais le numéro VIII, de l'article 17 des statuts qui portera désormais le numéro 16 et de l'article 18 des statuts qui portera désormais le numéro 17.

8) Echange des 12.500 actions de catégorie A existantes d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune et des 12.500 actions existantes de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune contre 25.000 actions sans désignation de catégorie d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

9) Acceptation des démissions des administrateurs A, Messieurs Luc Bertrand, Jean-Louis Appelmans et Kris Verhellen et des démissions des administrateurs B, Messieurs Flavio Becca, Aldo Becca et Jean Darche.

10) Nomination comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012:

Monsieur Kris Verhellen, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1965 à Ronse (Belgique), domicilié à B-1040 Etterbeek, Generaal Lemanstraat 112 (Belgique),

Monsieur Ward van Gorp, administrateur de sociétés, né le 16 juillet 1968 à Herentals (Belgique), domicilié à B-8300 Knokke-Heist, Antoine Bréarstraat 5 (Belgique), et

Monsieur Daniel Geerts, administrateur de sociétés, né le 13 janvier 1964 à Wilrijk (Belgique), domicilié à B-2100 Deurne-Antwerpen, Van Havrelei 25 (Belgique).

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence aux catégories d'actions et aux catégories d'administrateurs.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de:

- de modifier les articles 5, 6, 7, 9 et 13 afin de leur donner les teneurs comme ci-avant reproduites dans l'ordre du jour sous les points 1), 2), 3), 4) et 5);

- de supprimer le titre VII et l'article 16 des statuts;

- de renuméroter le titre VIII des statuts qui portera désormais le numéro VII, le titre IX des statuts qui portera désormais le numéro VIII, l'article 17 des statuts qui portera désormais le numéro 16 et l'article 18 des statuts qui portera désormais le numéro 17;

- d'échanger les 12.500 actions de catégorie A existantes d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune et les 12.500 actions existantes de catégorie B d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune contre 25.000 actions sans désignation de catégorie d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs A, à savoir Messieurs Luc Bertrand, Jean-Louis Appelmans et Kris Verhellen et les démissions des administrateurs B, à savoir Messieurs Flavio Becca, Aldo Becca et Jean Darche et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée réduit le nombre des administrateurs de 6 à 3 et procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Kris Verhellen, administrateur de sociétés, né à Ronse, (Belgique), le 28 juillet 1965, demeurant à B-1040 Etterbeek, Generaal Lemanstraat 112, (Belgique),
- b) Monsieur Ward van Gorp, administrateur de sociétés, né à Herentals, (Belgique), le 16 juillet 1968, demeurant à B-8300 Knokke-Heist, Antoine Bréarstraat 5, (Belgique), et
- c) Monsieur Daniel Geerts, administrateur de sociétés, né à Wilrijk, (Belgique), le 13 janvier 1964, demeurant à B-2100 Deurne-Antwerpen, Van Havrelei 25, (Belgique).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Schockmel, D. Fondu, E. Pigeon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2006, vol. 539, fol. 12, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2006.

J. Seckler.

(119643.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

BRAND NEW CAR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.870.

Par la présente nous vous informons que le siège social de la société BRAND NEW CAR S.A., immatriculée au R.C. B 68.870, ne se situe plus rue de l'Industrie, Coin des Artisans, L-3895 Foetz.

Le 1^{er} août 2006.

FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(117847.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 26.637.

Par décision du Conseil d'Administration du 4 septembre 2006, le siège social de la société a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet au 4 septembre 2006.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Pour JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117867.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110706

JEJ ECO-LOGIC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 106.161.

Par la présente nous vous informons que le siège social de la société JEJ ECO-LOGIC S.A., immatriculée au R.C. B 106.161, ne se situe plus rue de l'Industrie, Coin des Artisans, L-3895 Foetz.

Le 18 mai 2006.

FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(117848.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

NURIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 85.524.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 20 octobre 2006:

1) Les démissions de Mme Marie-Lou Fojaca et de Mme Geneviève Mariotti, en leur qualité d'administrateur ainsi que la démission de Mme Marie-Jeanne Bastos, en sa qualité de commissaire aux comptes ont été acceptées.

2) Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- M. Paul Lutgen, né le 15 mai 1942 à Consthum, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'administration,

- M. Luc Braun, né le 24 septembre 1958 à Luxembourg, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué.

A été nommée commissaires aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

EURAUDIT, S.à r.l., R.C.S.L. B 42.889, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est transféré du 16, boulevard Joseph II, Luxembourg, au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117870.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PARAMOUNT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 120.989.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux août,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC., ayant son siège social à 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre 1^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter

toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de PARAMOUNT HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, cinq cents parts	500
Total: cinq cents parts	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé n pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérant associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à huit cents euro.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né le 1^{er} mai 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant à 9, rue Op Bierg L-8217 Marner (Luxembourg),

est nommé gérant de la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-second of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue. Cheyenne. WY-82001 (U.S.A.), here duly represented by Mr Christian Buelmann, private employee, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

The said proxy signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing parties requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a «société à responsabilité limitée» as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of July 31, 1929 governing holding companies.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of PARAMOUNT HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg. The corporation may open branches in other countries. It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed, five hundred shares	500
Total: five hundred shares	500

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred *inter vivos* or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2006.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at eight hundred euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born on 1st May 1971 at Etterbeek (Belgium), residing at 9, rue Op Bierg, L-8217 Mamer (Luxembourg),

is named manager of the company and he vested with the broadest powers to commit the company.

3.- The registered office is established at L-2730 Luxembourg 67, rue Michel Welter.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2006, vol. 537, fol. 75, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2006.

J. Seckler.

(119732.3/231/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

HOEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.

R. C. Luxembourg B 82.292.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(118042.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110710

DESIGN AND PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 93.052.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2006:

1) Les démissions de Mme Nathalie Schoppach en sa qualité de Président du Conseil d'administration et d'administrateur, de Mme Marie-Jeanne Bastos en sa qualité d'administrateur, de Mlle Adela Muhovic en sa qualité d'administrateur ont été acceptées.

2) Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009:

- M. Paul Lutgen, né le 15 mai 1942 à Consthun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'administration,

- M. Luc Braun, né le 24 septembre 1958 à Luxembourg, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué,

- ARMOR S.A., R.C.S.L. B 61.266, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

3) Le siège social de la société est transféré du 25, boulevard du Prince Henri, Luxembourg au: 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(117873.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PERHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 47.929.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117949.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

WEINHEIM ESTATES, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 118.082.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 9 octobre 2006

L'associé unique de WEINHEIM ESTATES (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels, M. Matthew Horgan et M. Alan Botfield, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat,

- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenshage, les Pays-Bas ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et M. Jean-Baptiste Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, les Pays-Bas ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérants additionnels de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

WEINHEIM ESTATES

A. Botfield

Manager of the Company

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117970.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110711

BLUDATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 88.756.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:
- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117952.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

BROOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 95.234.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:
- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117953.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MERALUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
H. R. Luxemburg B 120.984.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den achtundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Herr Aloyse Mertes, Geschäftsführer, geboren in Meyerode (Belgien), am 19. Juli 1959, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Honsfeld 92 (Belgien),

hier vertreten durch Herrn Dirk Keinen, Beamter, wohnhaft in St. Vith (Belgien), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparsent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Installation von Heizungs- und Sanitäreinrichtungen sowie der Handel mit diesen Artikeln.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist MERALUX, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Huldange.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Aloyse Mertes, Geschäftsführer, geboren in Meyerode (Belgien), am 19. Juli 1959, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Honsfeld 92 (Belgien), wohnhaft in B-4760 Büllingen, Honsfeld 92 (Belgien), gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muß.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Art. 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefaßt, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefaßt werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfaßt werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:
 - Herr Aloyse Mertes, Geschäftsführer, geboren in Meyerode (Belgien), am 19. Juli 1959, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Honsfeld 92 (Belgien).
- 3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Heinen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2006, vol. 539, fol. 15, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, der 3. November 2006.

J. Seckler.

(119723.3/231/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

SAN CRISTINA IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.156.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 2 octobre 2006 que l'Assemblée a pris entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 8 août 2006.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 3 avril 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Messieurs Alfonso Belardi et Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateurs et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

- Monsieur Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé au 12, avenue de la Liberté à Luxembourg en qualité de Commissaire et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Le conseil d'administration

M. La Rocca / D. Murari

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119403.3//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110714

LIBLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.675.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 septembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2006:

- Madame Lisbet Blomdahl, administrateur de sociétés, demeurant au 46, Artillerigatan, 11 445 Stockholm, Suède;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2006:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118059.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

LITO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 9.268.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 septembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2006:

- Madame Lisbet Blomdahl, administrateur de sociétés, demeurant au 46, Artillerigatan, 11 445 Stockholm, Suède;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2006:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118060.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SIGMA CAPITAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 103.641.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu extraordinairement le 2 août 2006

Au Conseil d'Administration de SIGMA CAPITAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 2 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118069.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110715

I.F. INTERNATIONAL FRANCHISING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.621.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2006

Monsieur Giovanni Travia, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3, Viale Luigi Majno, Milan, Italie, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118062.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

AUDLEY HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 118.004.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 9 octobre 2006

L'associé unique de AUDLEY HOLDINGS (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels, M. Matthew Horgan et M. Alan Botfield, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat,

- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenshage, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et M. Jean-Baptiste Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérants additionnels de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

AUDLEY HOLDINGS

A. Botfield

Manager of the Company

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118063.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

EUREKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 120.985.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme AVION S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider;
- 2.- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUREKA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la détention et le développement de droits intellectuels de toute nature ainsi que la concession de licence d'utilisation de ces derniers; la société pourra également développer toutes activités de recherche et développement visant à permettre de valoriser au mieux ces droits.

La société aura également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euro (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 14.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme AVION S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- Monsieur Patrick Moinet, préqualifié, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille cinquante euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;
 - Monsieur Olivier Liegeois, Bachelier en Comptabilité, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;
 - Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société à responsabilité limitée MAS, MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg section B numéro 91.999.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2006, vol. 539, fol. 5, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2006.

J. Seckler.

(119725.3/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 90.335.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu extraordinairement le 2 août 2006

Au Conseil d'Administration de SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A. («la société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 2 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118071.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110718

TEUFELSBAD, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.480.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 9 octobre 2006

L'associé unique de TEUFELSBAD (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels et M. Matthew Horgan, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat,
- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenshage, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

TEUFELSBAD

A. Botfield

Manager of the Company

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118065.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

NAUHEIM ESTATES, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 118.081.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 9 octobre 2006

L'associé unique de NAUHEIM ESTATES (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels, M. Matthew Horgan et M. Alan Botfield, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat,
- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenshage, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et M. Jean-Baptiste Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg gérants additionnels de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

NAUHEIM ESTATES

A. Botfield

Manager of the Company

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118067.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

DELTALUX HOLDINGS LP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.356.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 9 octobre 2006

L'associé unique de DELTALUX HOLDINGS LP (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels et M. Matthew Horgan, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat,
- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenshage, les Pays-Bas ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

DELTALUX HOLDINGS LP

A. Botfield

Manager of the Company

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118079.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 90.334.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu extraordinairement le 2 août 2006

Au Conseil d'Administration de SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A. («la société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 2 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118072.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

VARNA CITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 108.029.

Extrait des résolutions du Gérant Unique prises le 2 août 2006

Le gérant unique de VARNA CITY INVESTMENTS, S.à r.l. a pris la décision suivante:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et cet effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 2 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118073.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

RILA SPORT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 108.030.

Extrait des résolutions du Gérant Unique prises le 2 août 2006

Le gérant unique de RILA SPORT INVESTMENTS, S.à r.l. a pris la décision suivante:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et cet effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 2 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118075.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

METALPOSE-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 110.573.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV03751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(118100.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ROSE VALLEY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 108.031.

Extrait des résolutions du Gérant Unique prises le 2 août 2006

Le gérant unique de ROSE VALLEY INVESTMENTS, S.à r.l. a pris la décision suivante:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et cet effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 2 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(118076.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 103.642.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu extraordinairement le 2 août 2006

Au Conseil d'Administration de SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 2 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118077.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ARTEMOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 120.986.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrical Avenue (U.S.A.), inscrite sous le numéro CID..2003-00454418;

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter

toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ARTEMOR, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, intégralement libérées en espèces.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euro.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

est nommé gérant de la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the eighteenth of September.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), registered under the number CJD..2003-00454418,

here duly represented by Mr. Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

The said proxy signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of July 31, 1929 governing holding companies.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of ARTEMOR, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2006.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- Mr. Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

is named manager of the company and he's vested with the broadest powers to commit the company.

2.- The registered office is established at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 septembre 2006, vol. 539, fol. 7, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2006.

J. Seckler.

(119726.3/231/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

TEXERE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 66.062.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(118145.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110724

SACARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 35.386.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2006

Première résolution: Nominations statutaires

L'Assemblée prend acte de la démission de tous les Administrateurs de la société à savoir:

- M. Patrick Robert,
- M. Charles Edelstenne,
- M. Bernard Durquety,
- M. Alain Weber.

L'Assemblée nomme comme nouveaux Administrateurs de la société, M. Alexis De Bernardi (domicilié 11, rue Pépin le Bref, L-1265 Luxembourg), M. Vincenzo Montano (33, rue de la Barriere, L-1215 Luxembourg) et la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A. (domiciliée 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg), représentée par M. Gilles Coemans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007 statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118083.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

VENTAGLIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 48.802.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2006 que:

Monsieur Olivier Dorier, demeurant 1, rue des Glacis, Luxembourg, Monsieur Paolo Mondia, demeurant Via Campione, Bissone, Suisse et Monsieur Bruno Colombo, demeurant à Milan, Italie, ont été réélus administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 octobre 2005.

La société DELOITTE S.A., ayant son siège au 560, rue de Neudorf, Luxembourg a été renommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118087.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SOGECORE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 70.900.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006

Quatrième Résolution: Nominations statutaires

a) MM. Jean Thilly, Gilles Coemans (domiciliés au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg), P. Claude Perrenoud (domicilié au 39, Bleicherweg, CH-8027 Zurich), Marc Wiers (domicilié au 39, Chemin de la Bergerie, CH-1806 St-Lequier-La-Chiezas) et Ralph Snedden (domicilié Woodburry Munstead Park Munstead Heath R, GB-GU8 4AR Godalming Surrey) dont les mandats prennent fin à l'issue de cette Assemblée se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006;

b) Le mandat du Commissaire aux comptes Mme Sophie Vandeven (domiciliée au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg), est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118088.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

CAFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 50.317.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006

Quatrième Résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers S.A. est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118089.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

DELTALUX GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.348.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 9 octobre 2006

L'associé unique de DELTALUX GP (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels et M. Matthew Horgan, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat,

- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenshage, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

DELTALUX GP

A. Botfield

Manager of the Company

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118092.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

G.M.T. TELECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. G.M.T. TELECOM S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach.
R. C. Luxembourg B 75.807.

L'an deux mille six, le vingt octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G.M.T. TELECOM S.A., ayant son siège social à L-1322 Luxembourg, 12, rue des Cerisiers, R.C.S. Luxembourg section B numéro 75.807, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 3 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 390 du 29 mai 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Paul Decker, en date du 24 mars 2000, publié au Mémorial C, n° 574 du 11 août 2000, ci-après la «Société».

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures par Monsieur Marc Demarche, employé privé, demeurant à L-8237 Mamer 5, rue Henri Kirpach, agissant comme Président et désignant Monsieur Christophe Sillis, employé privé, demeurant à L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur, Madame Amélie Loix, employée privée, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 2, avenue des Pinsons.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée, avec les procurations, au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

110726

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1322 Luxembourg, 12, rue des Cerisiers à L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach, avec effet rétroactif au 15 février 2006.
2. Constatation de l'expiration des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes depuis l'assemblée générale ordinaire de 2003.
3. Confirmation du renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 20 mai 2003 pour une durée de 6 ans.
4. Confirmation de la révocation du commissaire aux comptes HUB S.A. et de la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, la société OLIVIER FERRER EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l. pour une durée de 6 ans, le tout avec effet rétroactif au 31 mai 2005.
5. Suppression de la valeur nominale des actions.
6. Conversion du capital social en euros en utilisant le taux officiel de conversion de un euro (EUR 1,-) pour quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), de sorte qu'il est désormais de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.
7. Réduction du capital social de neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 986,69) pour le porter de son montant actuel à trente mille euros (EUR 30.000,-) par remboursement à l'actionnaire unique.
8. Transformation de la forme de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
9. Echange des mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale contre cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,-).
10. Modification subséquente des statuts de la Société pour refléter la conversion et l'échange des actions contre des parts sociales.
11. Déchéance des mandats des administrateurs et administrateurs-délégués et du mandat du commissaire aux comptes, décharge.
12. Fixation du nombre des gérants et nomination;
13. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1322 Luxembourg, 12, rue des Cerisiers à L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach, avec effet rétroactif au 15 février 2006, et de modifier par conséquent les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société sont venus à échéance à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2003 et confirme le renouvellement de ces mandats avec effet rétroactif au 20 mai 2003 pour une nouvelle durée de 6 ans.

Troisième résolution

L'assemblée confirme la révocation de la société HUB S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et confirme la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, la société OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., en abrégé Optio, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 97.326, pour une durée de 6 ans, le tout avec effet rétroactif au 31 mai 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social en euros en utilisant le taux officiel de conversion de un euro (EUR 1,-) pour quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), de sorte qu'il est désormais de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 986,69) pour le porter de son montant actuel à trente mille euros (EUR 30.000,-) par remboursement à l'actionnaire unique.

Septième résolution

Toutes les actions de la société anonyme appartenant à une seule et même personne, l'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» sans interruption ni changement de sa personnalité juridique.

L'objet social de la Société demeurera inchangé et la dénomination de la Société sera G.M.T. TELECOM, S.à r.l.

La transformation sera effective à partir de ce jour.

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées avant la transformation de la Société.

La transformation se fait sur base de comptes intérimaires arrêtés au 30 septembre 2006 et certification de la FIDUCIAIRE des P.M.E., du 20 octobre 2006.

Une copie de ces comptes intérimaires et certification, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Il résulte de ces comptes intérimaires que la valeur comptable de la Société n'est pas en dessous du montant du capital social de EUR 30.000,- (trente mille euros).

Les réserves demeureront intactes ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les plus-values et les moins-values.

La société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme après la conversion en société à responsabilité limitée.

L'associé unique de la Société est Monsieur Marc Demarche, employé privé, né à Namur (Belgique) le 7 avril 1969, demeurant à L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach.

Huitième résolution

L'assemblée met fin aux mandats des administrateurs et au mandat de l'actuel commissaire aux comptes.

L'assemblée générale leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à aujourd'hui.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

«**Art. 1^{er}.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de G.M.T. TELECOM, S.à r.l.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objets:

- l'étude et les conseils en télécommunication,
- l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros, la représentation et la location de tout matériel et de tous produits de quelque nature qu'ils soient,
- l'organisation, le contrôle, l'assistance pour toutes sociétés et entreprises luxembourgeoises et étrangères tant au point de vue commercial, administratif, informatique, télécommunication et autres,
- l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine mobilier et immobilier propre,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de trois cents euros (EUR 300,-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

Les cent (100) parts sociales appartiennent à Monsieur Marc Demarche, employé privé, né à Namur (Belgique) le 7 avril 1969, demeurant à L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un (1) et de nommer la personne suivante comme gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc Demarche, préqualifié.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais et honoraires du présent acte estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire.

Signé: M. Demarche, C. Sillis, A. Loix, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 7, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 octobre 2006.

T. Metzler.

(119773.3/222/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

**D.B. ZWIRN RINOL HOLDINGS OFFSHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HIGHBRIDGE / ZWIRN RINOL HOLDINGS OFFSHORE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 102.358.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Andréa Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'un pouvoir de substitution à elle conférée par Maître Pierre Beissel, lui-même agissant au nom et pour le compte

Des associés de la société D.B. ZWIRN RINOL HOLDINGS OFFSHORE, S.à r.l. anciennement dénommée HIGHBRIDGE / ZWIRN RINOL HOLDINGS OFFSHORE, S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et constituée suivant acte notarié du notaire Joseph Elvinger, le 21 juillet 2004, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 102.358 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu de deux procurations sous seing privée en date du 16 juillet 2004 et du 21 juillet 2004, demeurées annexées à l'acte de constitution de la dite société du 21 juillet 2004.

Lequel a requis le notaire d'acter ce qui suit: D.B. ZWIRN RINOL HOLDINGS OFFSHORE, S.à r.l. a été constituée sous le nom de HIGHBRIDGE / ZWIRN RINOL HOLDINGS OFFSHORE, S.à r.l., suivant acte en date du 21 juillet 2004, enregistré à Luxembourg A.C.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la dénomination de l'un des associés ainsi qu'il résulte de la confrontation avec les dites procurations enregistrées et formalisées avec l'acte de constitution.

Conformément aux procurations pour constituer la société sus-indiquées, il convient de procéder à une rectification du nom des associés auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, la dite société ayant été constituée entre:

1. MORGAN STANLEY EMERGING MARKETS INC., un Delaware Limited Partnership ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, enregistré dans l'état du Delaware,

2. HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Ltd., aujourd'hui dénommée D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND Ltd., une société des Iles Caymans, avec siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

et non pas HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND L.P., un Delaware Limited Partnership ayant son siège social au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, enregistré dans l'état du Delaware.

Qu'il convient en conséquence de procéder au dépôt d'une réquisition modificative auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 155S, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

J. Elvinger.

(118095.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

BAD LANGENSALZA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.481.

—
Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 9 octobre 2006

L'associé unique de KLÖTZE (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels et M. Matthew Horgan, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat,

- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenshage, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

BAD LANGENSALZA

A. Botfield

Manager of the Company

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118094.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

AMARANTH (LUXEMBOURG) DEBT TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 114.014.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 21 avril 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 21 avril 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à rue Schiller, 9, L-2519 Luxembourg a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit:

- 100 parts sociales.

A AMARETE MASTER LIMITED., une société régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Dundee Leeds Management Services (Cayman) Ltd, 2nd Floor, Waterfront Centre, 287 North Church Street, George town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

Ainsi, les parts sociales de la Société sont réparties de la manière suivante:

AMARETE MASTER LIMITED: 100 parts sociales représentant l'intégralité des parts sociales.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(118104.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110730

SALES CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 101.184.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Signature.

(118096.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

AFS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.937.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

N. Arend

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118097.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

COPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 35.526.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118101.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

AXE INT' S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 43G, Résidence Kaulwies.
R. C. Luxembourg B 87.454.

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXE INT' S.A. avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 mai 2002, publié au Mémorial Recueil C numéro 1159 du 1^{er} août 2002.

L'Assemblée est ouverte à 11h30 sous la présidence de Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre;

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Deschuytter, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de Mamer à Wilwerdange avec modification afférente du deuxième alinéa de l'article deux des statuts.

2) Fixation de l'adresse du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Wilwerdange et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Wilwerdange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-9980 Wilwerdange, 43 G Résidence Kaulwies.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euro (800,- euro). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Paché, A. Muhovic, I. Deschuytter, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2006, vol. 922, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2006.

A. Biel.

(119763.3/203/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

AXE INT' S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 43G, Résidence Kaulwies.

R. C. Luxembourg B 87.454.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(119764.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

MALIVKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5943 Itzig, 3, rue Jean-Pierre Lanter.

R. C. Luxembourg B 120.990.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Livio Macri, employé privé, né à Turin (Italie), le 27 juin 1972, demeurant à L-5943 Itzig, 3, rue Jean-Pierre Lanter.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MALIVKA, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de toutes sortes de marchandises à l'exclusion de matériel militaire. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Itzig.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Livio Macri, employé privé, né à Turin (Italie), le 27 juin 1972, demeurant à L-5943 Itzig, 3, rue Jean-Pierre Lanter.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

110733

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-5943 Itzig, 3, rue Jean-Pierre Lanter.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Livio Macri, employé privé, né à Turin (Italie), le 27 juin 1972, demeurant à L-5943 Itzig, 3, rue Jean-Pierre Lanter.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Macri, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2006, vol. 539, fol. 10, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2006.

J. Seckler.

(119734.3/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

KANBAO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

H. R. Luxembourg B 120.992.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Herr Hui Zhang, Manager, geboren in Fuqing City, Provinz Fujian, (China), am 6. Januar 1973, wohnhaft in Fujian, Jiangjing Town, Fuqing City, No. 464 Qianzhang Village, (China).

2.- Herr Xiuqiang He, Marketing Manager, geboren in Fuqing City, Provinz Fujian, (China), am 8. November 1973, wohnhaft in Fujian, Jiangjing Town, Fuqing City, No. 476 Jiangjing Village, (China).

Welche Kompartenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export, sowie der An- und Verkauf von Produkten und Handelswaren, vor allem aus dem asiatischen Raum stammend.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist KANBAO, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt dreißigtausend Euro (30.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils dreihundert Euro (300,- EUR), welche Anteile gezeichnet wurden wie folgt:

1.- Herr Hui Zhang, Manager, wohnhaft in Fujian, Jiangjing Town, Fuqing City, No. 464 Qianzhang Village, (China),
fünfzig Anteile,

2.- Herr Xiuqiang He, Marketing Manager, wohnhaft in Fujian, Jiangjing Town, Fuqing City, No. 476 Jiangjing Village, (China), fünfzig Anteile,.....	50
Total: einhundert Anteile,.....	100

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muß.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefaßt, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefaßt werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfaßt werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundert Euro.

Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von dreißigtausend Euro (30.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.
- 2.- Zu Geschäftsführern, auf bestimmte Dauer, werden ernannt:
 - Herr Hui Zhang, Manager, geboren in Fuqing City, Provinz Fujian, (China), am 6. Januar 1973, wohnhaft in Fujian, Jiangjing Town, Fuqing City, No. 464 Qianzhang Village, (China), kaufmännischer Geschäftsführer, und
 - Herr Xiuqiang He, Marketing Manager, geboren in Fuqing City, Provinz Fujian, (China), am 8. November 1973, wohnhaft in Fujian, Jiangjing Town, Fuqing City, No. 476 Jiangjing Village, (China), technischer Geschäftsführer.
- 3.- Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmäßig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des kaufmännischen Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Zhang, X. He, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2006, vol. 539, fol. 14, case 10. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, der 3. November 2006.

J. Seckler.

(119740.3/231/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

MICRO-INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.702.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 juin 2006 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs actuels pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes pour une période de an qui prendra fin à l'issue de rassemblée générale annuelle de 2007.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit: la société MERSEY SERVICES LIMITED et Messieurs Alais-tair Matthew Cunningham et Stephen Michael De Carteret.

Le Commissaire aux Comptes est GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118102.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SOCEGO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.904.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Maître Antonio Galli, avocat, demeurant 16, Corso Elvezia à CH-6901 Lugano, de Maître Valeria Galli, avocate, demeurant 16, Corso Elvezia à CH-6901 Lugano et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MONDIA & ASSOCIATI S.A., ayant son siège social 3 Via Carlo Frasca à CH-6900 Lugano. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118447.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

110736

COBI INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 112.288.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 2 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118105.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

INTERUNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.250.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(118130.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

TEXERE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.062.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(118147.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

TEXERE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.062.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(118150.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.
